

Affiché le

ID: 066-246600449-20190226-11\_19\_OIT\_SUB-DE

11/2019

# DELIBERATION du **Conseil Communautaire**

Nombre de membres en exercice: 38 Nombre de membres présents : 25

de Communes

Nombre de votants: 34

Communauté

Date de convocation: 19/02/2019

**OBJET:** SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME ASPRES-THUIR: **EDITION OUVRAGE** 

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an Deux Mille DIX-NEUF le 26 Février, le Conseil Communautaire de la Communaute de Communes des ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

## Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) -CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) -VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BOURRAT, PEREZ (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD, ALBERT, (Trouillas) -PERALBA (Villemolaque).

#### Procurations:

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L. BERNARDY P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET N.CRUCQ (Fourgues) à JL.PUJOL P. MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT B. BATALLER-SICRE (Thuir) à R.PEREZ G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

### Absents:

L.FERRER, P.MAURY (Thuir) J.AMOUROUX (Tresserre) B.COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance. Le vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil est reporté à la prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 04/03/2019 Reçu en préfecture le 04/03/2019 Affiché le

ID: 066-246600449-20190226-11\_19\_OIT\_SUB-DE

# SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME ASPRESTHUIR - EDITION OUVRAGE « THUIR ET LA SAGA BYRRH »

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière de tourisme et de promotion du territoire,

Le Président **INFORME** l'Assemblée du projet d'édition d'un livre hors-série sur « Thuir et la Saga Byrrh » à 8000 exemplaires, diffusé sur toute la France.

Dédié notamment à la Famille Violet, l'édition de cet ouvrage est portée par l'Association Office Intercommunal de Tourisme Aspres-Thuir.

Aussi, afin d'équilibrer le plan de financement dont les dépenses sont estimées à 40 000€, ledit Office a demandé à la Communauté de Communes des Aspres une subvention exceptionnelle de 10 000€, subvention qui permettrait de finaliser les apports de Madame Jacqueline Violet (10000€), de l'Office Intercommunal de Tourisme (10 000€) et de la Mairie de THUIR (10 000€) et ainsi d'équilibrer l'opération.

Le Conseil est appelé à approuver la participation financière de la Communauté à la réalisation de cet ouvrage, par l'octroi d'une subvention à l'Office Intercommunal Aspres-Thuir de 10 000€.

Le Conseil Communautaire Ouï l'exposé de son Président Après en avoir valablement délibéré A l'unanimité des membres présents ou représentés,

<u>DECIDE</u> d'allouer à l'association « Office Intercommunal Aspres-Thuir » , une subvention exceptionnelle de **10 000** € pour l'exercice 2019, afin de parfaire la construction et l'édition de 8000 exemplaires du livre hors-série tel que présenté « Thuir et la Saga Byrrh » ;

PRECISE que la délibération ainsi prise vaut décision sans élément complémentaire ;

DIT que l'inscription budgétaire sera portée au budget prévisionnel 2019.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours an oue dessus

B.P. 11 Ee Président, THUIR 66301 Een OLIVE